

Jeunesse pour l'Europe

INITIATIVES DE JEUNES NATIONALES

Action 1.2 du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)

Pour les groupes de jeunes de 15 à 30 ans Pour soutenir la prise d'initiative, développer l'esprit d'entreprise et la créativité des jeunes.

Les Initiatives de Jeunes Nationales permettent de former des jeunes citoyens actifs et solidaires.

Le projet

- Il doit être initié et réalisé par les jeunes eux-mêmes.
- Il est ancré dans l'environnement proche et implique divers acteurs locaux.
- Il doit présenter une dimension européenne claire : contribution à la prise de conscience de l'Europe, à la découverte de l'Europe, à la promotion des valeurs de l'Europe...
- Il doit comprendre des activités de suivi et de valorisation du projet.

Les critères

- L'initiative de jeunes nationale est proposée par un groupe de jeunes d'un des pays «Programme».
- Un groupe est composé d'au moins 4 participants de 18 à 30 ans. Extension possible aux jeunes de 15 à 17 ans s'ils sont suivis par un accompagnateur.
- Une durée de 3 à 18 mois (phases de préparation, réalisation, évaluation et valorisation du projet comprises).

Des thèmes variés

Diversité culturelle, avenir de l'Europe, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, art et culture, social, environnement, protection du patrimoine, médias et information des jeunes, santé, économie solidaire, sports et loisirs...

Les pays participants

● Les 33 pays «Programme» : les 27 Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) ; les pays de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) ; les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne (Croatie, Turquie).

Financement

- Une subvention du PEJA de 6 200 euros maximum. Une somme supplémentaire peut être attribuée pour les activités liées au suivi, à la diffusion et l'exploitation des résultats.
- Autres sources conseillées : autofinancement, cofinancements (fonds privés, bourses régionales et nationales...)



- Le PEJA s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans, résidant légalement dans un des pays participant au Programme. Aucune condition de formation ou de diplôme n'est exigée. Priorité est donnée aux « jeunes avec moins d'opportunités ».
- Le PEJA soutient des projets se déroulant en dehors du cadre scolaire ou de la formation professionnelle.
- Le PEJA, c'est aussi les échanges de jeunes pour les 13-25 ans, les initiatives de jeunes transnationales pour les 15-30 ans, les projets jeunesse pour la démocratie pour les 13-30 ans, le service volontaire européen pour les 18-30 ans, les séminaires nationaux et européens pour les 15-30 ans, les activités de soutien, de formation et de mise en réseau pour les animateurs et structures de jeunesse.

Le Tour des énergies

Créée par des jeunes aquitains, l'association Prométhée souhaite sensibiliser le public, et plus particulièrement les plus jeunes, aux enjeux du développement durable et du réchauffement climatique. Après quelques actions (jeu "la chasse au gaspillage", kit de fiches pédagogiques illustrées), les jeunes porteurs de projets sont partis dans un "Tour des énergies" à travers tout le pays : une belle aventure pédagogique à la recherche d'innovations technologiques et solidaires dans le secteur de l'énergie. Objectif : enrichir le kit pédagogique en y introduisant des bonnes pratiques valorisant des initiatives individuelles ou collectives remarquables ainsi que les actions de l'Union européenne dans ce domaine d'importance.

L'Europe de demain

Ce projet est le fruit d'un groupe de jeunes de l'internat de l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique "Oustalet" (31), qui sont, en majorité, issus de pays différents. Cette initiative résulte de la volonté de ces jeunes de travailler sur leur identité culturelle et sur la question de l'identité européenne. Au programme : journées à thèmes (Maroc, Italie, Espagne, Portugal et Dom Tom), réalisation d'un journal papier "Paroles d'ici et d'ailleurs" et d'un journal vidéo de l'Europe. Ce projet a surtout permis à ces jeunes de les aider à prendre confiance en eux, en leurs capacités à inventer, créer et apprendre.

Quand les jeunesse se mobilise contre les drogues

Chaque année près de 8000 décès sont liés à la consommation de drogue à travers l'Union européenne et la Norvège. La majorité de ces victimes sont des jeunes. Devant ce constat alarmant, le groupe « Contr'addictions », jeunes âgés de 14 à 18 ans vivant dans les Hauts de Seine (92) se sont mobilisés pour agir. Ils ont créé un spectacle appelé "A l'air pur" en utilisant deux modes d'expression scénique actuels : la danse et le slam.

Les Eco-Reporters

"A notre époque où le développement durable et l'écologie deviennent des nécessités, il nous a paru intéressant de montrer que l'on pouvait s'engager par des démarches simples pour préserver l'environnement parce que s'engager c'est (éco)logique", explique le groupe de jeunes Les Eco-Reporters. Aussi, ils ont décidé de monter un Tour de France des modes de vie alternatifs. L'idée était de passer quelques jours sur chaque éco-lieu, de travailler avec les différentes hôtes dans un premier temps puis de les filmer. Puis les Eco-Reporters ont réalisé divers supports pour sensibiliser le grand public sur la thématique via des reportages vidéos, photos et écrits sur ces visites.



Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action

Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Établissement public du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

95 avenue de France - 75650 Paris cedex 13 - France
Tél. : + 33 (0)1 70 98 93 69 - Fax : + 33 (0)1 70 98 93 60

Web : www.jeunesseenaction.fr

La démarche à suivre

Qui peut présenter un dossier ?

Les dossiers peuvent être déposés par un groupe de jeunes constitué en association ou non.

Une information, un conseil ou une aide dans le montage de votre projet ?

- A l'Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action (Afeja)
- Auprès des correspondants PEJA des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
- Dans tout le réseau des relais PEJA

Comment déposer son dossier ?

- Tous les formulaires et le guide du programme sont téléchargeables sur le site web de l'Afeja : www.jeunesseenaction.fr
- Si le projet se déroule en France, envoyer, par courrier postal, l'original de la demande de subvention à l'Afeja et une copie au correspondant régional PEJA (liste disponible sur le site internet de l'Afeja).
- Si le projet est réalisé dans un autre pays (préparation, réalisation de l'action, évaluation et valorisation comprises), déposer le dossier auprès de l'agence nationale de ce pays.

Quand déposer son dossier ?

- 5 dates limites de dépôt : 1er Février, 1er Avril, 1er Juin, 1er Septembre, 1er Novembre... pour un projet qui débute minimum trois mois après.
- Une réponse est fournie dans les deux mois suivant la date de dépôt.

